PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE OU MOTOCYCLE

N° d'imprimé : **VP10023461**

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire Total	18/11/2026	26001268

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S035Z219

RAISON SOCIALE : CONTROLE TECHNIQUE POLE AUTO 35

ADRESSE : La Brosse
ZA route du Meuble
35760 SAINT GREGOIRE
Tel:02 99 13 13 00

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 035T1411

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GW-258-DD (F)	29/03/2024	29/03/2024

Genre	Marque	Type
CTTE	NISSAN	N10NSSCT074U499

N° dans la série du type	Énergie
VNVM1000272024954	GO

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale
121592	INTERSTAR

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

NOM, PRÉNOM OU RAISON SOCIALE : ALCOPA AUCTION

ADRESSE :

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

1 - Défaillances constatées : 14

* 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé (G)
* 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G)
* 4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (ARD)
* 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (G)
* 6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures (ARG,ARD)
* 6.2.13.b.2. AUTRES OUVRANTS : Détérioration susceptible de provoquer des blessures (D)
* 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route (AV)

4.5.1.c.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Mauvaise fixation (AVD)
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G)
4.7.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse partiellement défectueuse
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (G,C,D,ARG,AR,ARD)
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (G,D,ARD)
6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés (AVG,AV,AVD)
6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration (D)

2 - Information

Les défaillances précédées par ** sont CRITIQUES et celles précédées par * sont MAJEURES en cas de contrôle règlementaire.

GROUPE(S) DE POINTS CONTRÔLÉS

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif au contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes.

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage :	+3.7 m/km			
Dissymétrie suspension :	5%		2%	
Forces verticales :	1308 daN		809 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	385 daN	377 daN	304 daN	287 daN
Déséquilibre :	3%		6%	
Forces de freinage (efficacité):	385 daN	377 daN	304 daN	287 daN
Taux d'efficacité global :	63			
Frein de stationnement	Taux d'efficacité : 23%			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées	C1 : <0.10	C2 : <0.10		
Feux de croisement	+2.0%	-1.2%		
Feux de brouillard avant	-4.0%	-3.4%		